

L'impasse du 24+3

24+3 , cela signifie 24 heures d'enseignement devant les élèves, et 3 heures de concertation hebdomadaires (contre 26+1 actuellement). **C'est une revendication déjà ancienne du SGEN-CFDT.** Pour la première fois, elle est reprise par les textes du congrès du SNUipp.

La revendication 24+3, se situe en retrait par rapport à nos mandats précédents favorables à une réelle réduction du temps de travail, puisque le temps de travail officiel resterait de 27 heures hebdomadaires. **L'objectif qui était le nôtre d'alignement progressif sur la durée du travail des enseignants du secondaire est abandonné.**

Les textes préparatoires du congrès précisent que le passage du régime actuel 26+1 à 24+3 doit se faire sans réduction des horaires des élèves. Il nécessite donc des maîtres supplémentaires pour couvrir dans chaque classe les 2 heures d'enseignement qui seraient libérées. **Le risque est que cette revendication soit satisfaite à moyens constants, par redéploiement de postes existants.** Cela signifierait des fermetures de classe et une hausse généralisée des effectifs.

Pour éviter cela le SNUipp doit donc obligatoirement compléter la revendication 24+3 d'un chiffrage en terme de postes nouveaux nécessaires. **Pour réduire le temps d'enseignement à 24 heures sans réduire les horaires des élèves ni augmenter les effectifs des classes, 19 500 postes nouveaux sont nécessaires, soit un coût annuel permanent de 439 millions d'euros.** La revendication 24+3 apparaît donc tellement coûteuse qu'elle paraît quasi irréalisable, et que dans tous les cas, elle ne pourra être satisfaite qu'au détriment d'autres revendications elles aussi grosses consommatrices de postes (décharges des directeurs, développement de l' AIS, de la formation continue, abaissement des effectifs...).

Si le SNUipp obtenait cependant satisfaction, et si les recrutements nécessaires étaient effectués, quel serait alors le fonctionnement des écoles soumises au 24+3 ? On peut imaginer un maître supplémentaire assurant 3 heures dans chaque classe jusqu'à ce que chaque enseignant de l'école ait été déchargé. **Quelque soit le dispositif, les enseignants ne pourront jamais être déchargés simultanément.**

Les 3 heures de concertation seront obligatoirement placés en dehors du temps de présence des élèves à l'école, sous la forme de 3/4 d'heure de travail supplémentaire chaque soir après la classe, ou bien de 3 heures le samedi matin dans les écoles soumises à la semaine de 4 jours, de 3 heures le mercredi pour les autres. **Aucune de ces hypothèses n'est susceptible d'être acceptée par les collègues, car elles signifient soit l'allongement de la journée de travail (+3/4 d'heure), soit l'étalement de la semaine de travail (+1 jour).**

En faisant du 24+3 une de ses principales revendications pour l'école, le SNUipp s'engage dans une impasse.

Pascal Seppecher, Conseiller Syndical 06